## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DIRECTION  RECETTE DES IMPOTS  Code de la recette:	ATTESTATION DE LA TAXE DE DOMICILIATION BANCAIRE SUR UNE OPERATION D'IMPORTATION  (Article 2 de la loi de finances complémentaire pour 2005)  J. O N° 52 du 26/07/2005
Statut juridique :	
Numéro d'Identification Fiscale :	
Numéro d'immatriculation au registre de Comme	erce :
Code d'activité : Numéro du compte bancaire de l'importateur :	
Numéro d'Identification Fiscale du gérant :	
Indication(s) et position(s) tarifaire(s) des produ	uits importés :
	n chiffres à titre indicatif :
Numéro de la facture ou autre document comm	nercial:
Désignation de l'agence :	Code de l'agence :
Bénéficiaire étranger :	
Adresse du bénéficiaire étranger :	
Visa du Receveur des Impôts Visa d	le la Banque Signature du représentant légal
The state of the s	et numéro de Fait à, le

Exemplaire n° 2: Déposé par l'importateur et conservé par la Banque

Date : ..... Mode de paiement : .....

DG1 / Imprimerie Officielle, Alger (2014)